

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE
MRC DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue en la salle du conseil, mercredi 22 avril 2026 à 19:00 heures. La séance est présidée par le maire, Monsieur Roland Charest. Sont également présents, Madame la conseillère Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Stéphane Arbour, Denis Parent, Benoit Blouin, Jean-André Provost et Benoit Duval.

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Ouverture de l'assemblée**
- 2- **Mot de bienvenue**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
- 4- **Hétu-Bellehumeur architectes Inc. – Offre de services- réaménagement de la mairie**
- 5- **DWB Consultants – Offre de services-réaménagement de la mairie**
- 6- **William Baril ingénieur en structure-Offre de services-réaménagement de la mairie**
- 7- **Période de question**
- 8- **Levée de l'assemblée**

1-OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire Roland Charest, déclare l'assemblée ouverte à 19:00 heures.

2-MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire Roland Charest souhaite la bienvenue à tous.

3-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour,

2026-04-077

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC. – OFFRE DE SERVICES-RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

- CONSIDÉRANT** Que la Municipalité désire procéder au réaménagement de la Mairie;
- CONSIDÉRANT** Que la Municipalité a reçu une offre de services de **Hétu-Bellehumeur Architectes Inc.** pour les services professionnels d'architectes pour le réaménagement de la mairie;
- CONSIDÉRANT** Que l'offre de service inclue les services suivants : préparation des plans et estimation préliminaires, coordination avec les autres consultants qui participeront au projet, préparation des plans et devis définitifs et la surveillance des travaux pendant la construction (suivis sur place et au bureau);
- CONSIDÉRANT** Que la proposition des honoraires forfaitaires est de 26 000 \$ plus les taxes applicables et se définit comme suit :
4 000 \$ pour les plans préliminaires,
12 000 \$ pour les plans et devis définitifs,
10 000 \$ pour la surveillance des travaux.
- CONSIDÉRANT** Que cette offre de service est conforme à la réglementation de la gestion contractuelle numéro 2022-075, selon l'article 8 sur les contrats pouvant être conclus de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

2026-04-078

Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que le conseil municipal accepte la soumission de Hétu-Bellehumeur Architectes Inc. au montant de 26 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- DWB CONSULTANTS- OFFRE DE SERVICES-RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

- CONSIDÉRANT** Que la Municipalité désire procéder au réaménagement de la mairie;
- CONSIDÉRANT** Que le réaménagement exige les services des ingénieurs en mécanique, en électricité et en structure;
- CONSIDÉRANT** Que des appels d'offres ont été envoyés auprès des soumissionnaires suivants : William Baril, Albert Piette, DWD Ingénieur, CLA Ing. et Sylvain Grégoire Inc;
- CONSIDÉRANT** Que 3 soumissionnaires ont répondu soit:
- DWB consultants** au montant de 36480.00 \$ plus les taxes applicables pour les services en génie de structure (11600.00\$), d'électricité et de mécanique (24880.00\$);
- Albert Piette & Associés** au montant de 46 400 \$ plus les taxes applicables pour les services en génie mécanique et électrique;
- William Baril ingénieur** au montant de 4 600\$ plus les taxes applicables pour les plans et devis de structure;

CONSIDÉRANT Que sous recommandation de la firme d'architecte, la Municipalité retient la proposition de DWD consultants pour les services en génie mécanique et électrique au montant de 24880.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT Que sous recommandation de la firme d'architecte, la Municipalité retient la proposition de William Baril ingénieur pour les services en structure au montant de 4600.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2026-04-079

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil accepte la soumission de DWB consultants pour les services en génie mécanique et électricité au montant de 24880.00 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- WILLIAM BARIL INGÉNIEUR EN STRUCTURE- OFFRE DE SERVICES-RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

CONSIDÉRANT Que la Municipalité désire procéder au réaménagement de la maire;

CONSIDÉRANT Que le réaménagement exige les services des ingénieurs en mécanique, en électricité et en structure;

CONSIDÉRANT Que des appels d'offres ont été envoyées auprès des soumissionnaires suivants : William Baril, Albert Piette, DWD Ingénieur, CLA Ing. et Sylvain Grégoire Inc;

CONSIDÉRANT Que 3 soumissionnaires ont répondu soit:

DWB consultants au montant de 36480.00 \$ plus les taxes applicables pour les services en génie de structure (11600.00\$), d'électricité et de mécanique (24880.00\$);

Albert Piette & Associés au montant de 46 400 \$ plus les taxes applicables pour les services en génie mécanique et électrique;

William Baril ingénieur au montant de 4 600\$ plus les taxes applicables pour les plans et devis de structure;

CONSIDÉRANT Que sous recommandation de la firme d'architecte, la Municipalité retient la proposition de DWD consultants pour les services en génie mécanique et électrique au montant de 24880.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT Que sous recommandation de la firme d'architecte, la Municipalité retient la proposition de William Baril ingénieur pour les services en structure au montant de 4600.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2026-04-080 Il est proposé par Madame Lyne Rivest

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu,

Que le conseil accepte la soumission de Williams Barils ingénieur pour les services en structure au montant de 4600.00 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7-PÉRIODE DE QUESTION

8-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-04-081 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

Heure : 19:30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roland Charest
Maire

Marie-Claude Parent
directrice générale greffière-trésorière